

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

21 DEC. 2017

Arrivée

BUDGET ANNEXE

2018

« TRES HAUT DEBIT »

BUDGET PRIMITIF

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

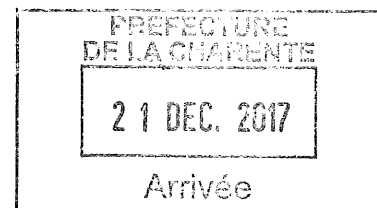
- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.11 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.12 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.13 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.14 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – AUTRES ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.15	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.18	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.20	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
p.21	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
p.23	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
p.24	A4 - Etat des provisions	X	
	A5 - Etalement des provisions		X
p.25	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.26	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
p.27	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.28	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.29	C1 - Etat du personnel	X	
p.31	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.32	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)



REPUBLIQUE FRANÇAISE

SDEG 16

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE : BUDGET SDEG 16

Numéro SIRET : **25160006000049**

POSTE COMPTABLE : Paierie Départementale de la Charente

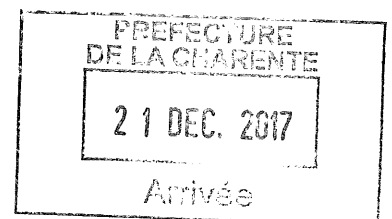
M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : Budget Annexe "Très haut débit"

ANNEE 2018



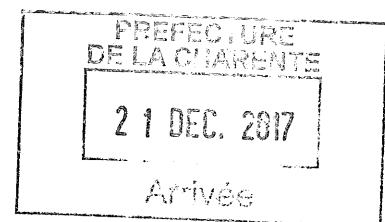
Code INSEE	SDEG 16 Budget Annexe "Très haut débit"	BP 2018
------------	--	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	67,41	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2017.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	173 082,34	173 082,34

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	173 082,34	173 082,34
---	------------	------------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	22 273,36	22 273,36

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	22 273,36	22 273,36
--	-----------	-----------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (4)	195 355,70	195 355,70
---------------------	------------	------------

- (1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
- (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT). Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).
- (4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	1 341 833,60	0,00	90 645,00		90 645,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 880,00	0,00	11 018,00		11 018,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 352 713,60	0,00	101 663,00		101 663,00
66	Charges financières	47 148,28	0,00	49 145,98		49 145,98
67	Charges exceptionnelles	302 907,37	0,00	0,00		0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00		0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 702 769,25	0,00	150 808,98		150 808,98
023	Virement à la section d'investissement (5)	22 273,36		22 273,36		22 273,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		22 273,36		22 273,36		22 273,36
TOTAL		1 725 042,61	0,00	173 082,34		173 082,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 021 933,61	0,00	173 082,34		173 082,34
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
Total des recettes de gestion courante		1 021 933,61	0,00	173 082,34		173 082,34
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00		0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 021 933,61	0,00	173 082,34		173 082,34
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (4)			0,00		0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00		0,00
TOTAL		1 021 933,61	0,00	173 082,34		173 082,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

22 273,36

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.



(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	1 343 859,34	0,00	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	46 863,06	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 390 722,40	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	0,00	22 273,36		22 273,36
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	22 273,36	0,00	22 273,36		22 273,36
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 412 995,76	0,00	22 273,36		22 273,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	29 203,00		0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	29 203,00		0,00		0,00
	TOTAL	1 442 198,76	0,00	22 273,36		22 273,36

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 273,36

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2017 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 712 637,29	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 672 000,06	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement	4 384 637,35	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	220 447,00	0,00	0,00		0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	382 905,76	0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	29 203,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
	Total des recettes financières	632 555,76	0,00	0,00		0,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	5 017 193,11	0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	22 273,36		22 273,36		22 273,36
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	29 203,00		0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	51 476,36		22 273,36		22 273,36
	TOTAL	5 068 669,47	0,00	22 273,36		22 273,36

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

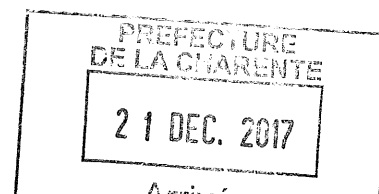
22 273,36

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

22 273,36



SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP 2018
---	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
- (5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.
- (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	90 645,00		90 645,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 018,00		11 018,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	49 145,98	0,00	49 145,98
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		22 273,36	22 273,36
	Dépenses de fonctionnement - Total	150 808,98	22 273,36	173 082,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	22 273,36	0,00	22 273,36
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	22 273,36	0,00	22 273,36

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 273,36



(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	173 082,34		173 082,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	173 082,34	0,00	173 082,34

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		22 273,36	22 273,36
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	0,00	22 273,36	22 273,36

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 273,36

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV AS).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	1 341 833,60	90 645,00	
60612	Énergie - Électricité	27 000,00	30 000,00	
6132	Locations immobilières	1 156 192,00	0,00	
6156	Maintenance	30 000,00	30 000,00	
6231	Annonces et insertions	1 000,00	0,00	
627	Services bancaires et assimilés	15 000,00	0,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	6 000,00	0,00	
62871	A la collectivité de rattachement	16 641,60	15 645,00	
6288	Autres services extérieurs	90 000,00	15 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	10 880,00	11 018,00	
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	10 880,00	11 018,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
65	Autres charges de gestion courante		0,00	
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 352 713,60	101 663,00	
66	Charges financières (b)	47 148,28	49 145,98	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 148,28	9 145,98	
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	37 000,00	40 000,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	302 907,37	0,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	302 907,37	0,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 702 769,25	150 808,98	
023	Virement à la section d'investissement	22 273,36	22 273,36	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		22 273,36	22 273,36	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctior.		0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		22 273,36	22 273,36	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 725 042,61	173 082,34	

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 021 933,61	173 082,34	
74718	Autres	236 297,00	0,00	
74758	Autres groupements	785 636,61	173 082,34	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		1 021 933,61	173 082,34	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 021 933,61	173 082,34	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 021 933,61	173 082,34	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

173 082,34

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

21 DEC. 2017

Arrivée

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).
(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 343 859,34	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	1 343 859,34	0,00	
	Opération d'équipement n° 3662 (5)	46 863,06	0,00	
Total des dépenses d'équipement		1 390 722,40	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	22 273,36	
1641	Emprunts en euros	22 273,36	22 273,36	
Total des dépenses financières		22 273,36	22 273,36	
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		1 412 995,76	22 273,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)		0,00	
041	Opérations patrimoniales (10)	29 203,00	0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	29 203,00	0,00	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		29 203,00	0,00	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		1 442 198,76	22 273,36	

+

RESTES A REALISER 2017 (11)

0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

22 273,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 712 637,29	0,00	
1321	Etat et établissements nationaux	1 600 000,00	0,00	
1323	Départements	112 637,29	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 672 000,06	0,00	
1641	Emprunts en euros	2 672 000,06	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement		4 384 637,35	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	603 352,76	0,00	
10222	F.C.T.V.A.	220 447,00	0,00	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	382 905,76	0,00	
27	Autres immobilisations financières	29 203,00	0,00	
2762	Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.	29 203,00	0,00	
Total des recettes financières		632 555,76	0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		5 017 193,11	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	22 273,36	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)		0,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		22 273,36	22 273,36	
041	Opérations patrimoniales (9)	29 203,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques	29 203,00	0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		51 476,36	22 273,36	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		5 068 669,47	22 273,36	

+

RESTES A REALISER 2017 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	22 273,36
--	-----------

PREFECTURE
DE LA CHARENTE

21 DEC. 2017

Arrivée

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"	BP 2018
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

	IV										TOTAL
	A1										

INVESTISSEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Dépenses réelles	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	22 273,36											22 273,36
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36

FONCTIONNEMENT

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains,	9 Action économique	TOTAL
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	173 082,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	173 082,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

A1

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
	Total dépenses d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
	Dépenses réelles	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
16	Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
1641	Emprunts en euros	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
RECETTES													
	Total recettes d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
	Recettes d'ordre	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
	Total dépenses de fonctionnement	173 082,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34
	Dépenses réelles	150 808,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 808,98
011	Charges à caractère général	90 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 645,00
60612	Énergie - Électricité	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
62871	A la collectivité de rattachement	15 645,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 645,00
6288	Autres services extérieurs	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	11 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 018,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	11 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 018,00
66	Charges financières	49 145,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 145,98
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 145,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 145,98
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
	Dépenses d'ordre	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
023	Virement à la section d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36
023	Virement à la section d'investissement	22 273,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 273,36

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

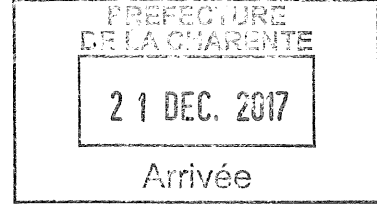
ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
RECETTES													
	Total recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34	0,00	173 082,34
	Recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34	0,00	173 082,34
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34	0,00	173 082,34
74756	Autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 082,34	0,00	173 082,34

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).



SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV

A1.1

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	173 082,34	173 082,34
Dépenses de l'exercice	173 082,34	173 082,34
011 Charges à caractère général	90 645,00	90 645,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	11 018,00	11 018,00
023 Virement à la section d'investissement	22 273,36	22 273,36
66 Charges financières	49 145,98	49 145,98

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 8 Aménagement et services urbains, environnement

CHAPITRES (1)	81 Services urbains	Total
RECETTES TOTALES (2)	173 082,34	173 082,34
Recettes de l'exercice	173 082,34	173 082,34
74 Dotations, subventions et participations	173 082,34	173 082,34

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 81
	816
	Autres réseaux et services divers
RECETTES TOTALES (2)	173 082,34
Recettes de l'exercice	173 082,34
74 Dotations, subventions et participation	173 082,34

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL INVESTISSEMENT

IV

A1.2

FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	Total
DEPENSES TOTALES (2)	22 273,36	22 273,36
Dépenses de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non individualisées en opérations	22 273,36	22 273,36
16 Emprunts et dettes assimilées	22 273,36	22 273,36
RECETTES TOTALES (2)	22 273,36	22 273,36
Recettes de l'exercice	22 273,36	22 273,36
Non affectées aux opérations	22 273,36	22 273,36
021 Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	22 273,36



(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

IV

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					334 100,00									
1641 Emprunts en euros (total)					334 100,00									
70005814721	CRCAM CHARENTE PERIGORD	23/04/2012		15/07/2012	334 100,00	F		4,5	4,5		T	C	N	A-1
Total général					334 100,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt, F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2018										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2018	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (16)
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		211 596,52					22 273,36	9 145,98	0,00	1 798,57
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		211 596,52					22 273,36	9 145,98	0,00	1 798,57
70005814721	N	0,00		211 596,52	9,25	F	4,5		22 273,36	9 145,98	0,00	1 798,57
Total général		0,00		211 596,52					22 273,36	9 145,98	0,00	1 798,57

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couvertures ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire LOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

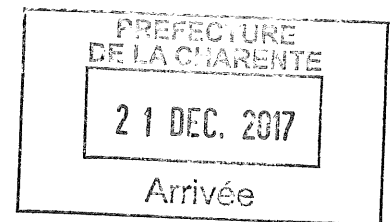
Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
								Nombre de produits
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1							
	100,00%							
	211 596,52							
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier								
(C) Option d'échange (swaption)								
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé								
(E) Multiplicateur jusqu'à 5								
(F) Autres types de structures								

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2018 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée
(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)



IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		22 273,36	22 273,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		22 273,36	22 273,36
1641	Emprunts en euros	22 273,36	22 273,36
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	22 273,36	0,00	D001 0,00	22 273,36

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		22 273,36	III 22 273,36
Ressources propres externes de l'année (a)			
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		22 273,36	22 273,36
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	22 273,36	22 273,36

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	22 273,36	0,00	0,00	0,00	22 273,36

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 22 273,36
Ressources propres disponibles	IV 22 273,36
Solde	V = IV - II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES

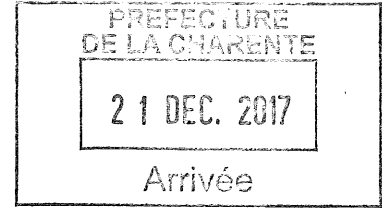
IV

B1.1

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		



- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt, F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR, 3 mois ...).
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (Intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

B1.2

ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C 0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D 0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II 173 082,34
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	III 0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	0	1	1	0	1
Adjoint administratif	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		3	0	3	3	0	3
Directrice Générale	A	1	0	1	1	0	1
Surveillant de travaux	B	1	0	1	1	0	1
Technicien principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		4	0	4	4	0	4

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

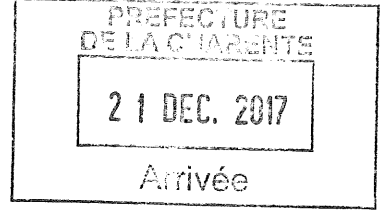
(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.



SDEG 16 - 16 - Budget Annexe "Très haut débit"

BP

2018

IV - ANNEXES

IV

C1

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2018

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1^{ème} alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A'autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

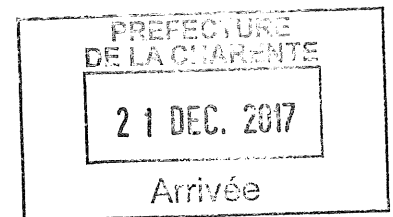
(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (2)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				



(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

[Handwritten signatures in blue ink]

[Handwritten signatures in black ink]

PREFECTURE
DE LA CHARENTE
21 DEC. 2017
Arrivée